

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

DU 23 juin 2014 à 20 heures 30.

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, BOUCHARD Eric, DUVAL Corinne, ROGER Michel, SUIVRE Gilles, COCAGNE Sylvain, LAIGNEL Frédéric, LEGARLANTEZECK Laurent, LAIGNEL Jean-Charles, DELAUNAY Stéphane, FIEGE Françoise, ANCERNE Jérôme.

Absente : M. DUMONT Sonia

Secrétaires de séance : MM. COCAGNE Sylvain, LAIGNEL Frédéric

Date de convocation : 17 juin 2014

Date d'affichage : 17 juin 2014

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 AVRIL 2014

Le compte-rendu est approuvé.

Françoise FIÈGE émet l'observation suivante :

Au vu du tableau présenté dans le précédent compte-rendu, elle constate que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 161 510.13 €. Les dépenses de personnel s'élevant à 72 562 €, celles-ci ne représentent pas environ 20 % mais environ 45 %.

Elle demande l'explication.

Joël Bijault apporte les précisions suivantes :

- 161 510.13 € = dépenses de la section de fonctionnement réalisées en 2013
- 321 578.10 € = montant total de la section de fonctionnement dépenses

En conséquence, le montant des dépenses liées aux frais de personnel ne se calcule pas par rapport au montant des dépenses réalisées mais par rapport à la somme totale inscrite en section de fonctionnement dépenses, à savoir :

- Section de fonctionnement, chapitre 12, charges de personnel réalisées : 72 562 €
- Section de fonctionnement dépenses global : 321 578.10 €
- Soit environ 20 %.

Le Maire propose de faire le point sur les questions diverses de la réunion précédente :

- Marquage au sol voirie communale : fait
- Absence de ligne blanche dans le bourg : le Conseil Général a expliqué que cela incitait les gens à rouler moins vite car les lignes font des couloirs.
- Des moutons ont été parqués à l'EHPAD pour l'entretien
- La fiche de poste de François reste à faire

- Un téléphone sera mis à disposition de François par mesure de sécurité. Le forfait et les modalités restent à voir.
- Le mur en pierres dégradé longeant le parking de la mairie sera évoqué prochainement avec la future propriétaire de l'ancienne maison de retraite car le permis de construire lui a été accordé
- Bâtiment Lebrun en cours de nettoyage

2. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

Le Maire rapporte à l'assemblée les nouvelles dispositions du SITCOM consistant à facturer à notre collectivité les ordures ménagères au nombre de sacs collectés.

En conséquence, il convient de prendre conscience qu'un tri rigoureux des déchets est indispensable et que seules les ordures non recyclables devront être dans les sacs.

Elle propose donc la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes afin d'y ajouter une clause à l'attention des locataires du week-end relative aux obligations leur incombant concernant le tri sélectif et les ordures ménagères.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De modifier le règlement intérieur en ajoutant les mentions suivantes :

1) « Il est expressément demandé aux locataires de procéder au tri des déchets.

Des conteneurs de tri sélectif sont implantés sur le parking de l'église pour les emballages en verre, les bouteilles en plastique, canettes et boîtes de conserves en acier, briques de jus de fruits, cartons, etc...

Les ordures ménagères seront mises dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le conteneur à roulettes situé à l'extérieur de la salle.

Un contrôle des sacs d'ordures ménagères sera effectué lors de l'état des lieux en fin de location.

A défaut de non-respect de tri, une somme forfaitaire de 40 € sera facturée aux locataires. «

2) *Une somme forfaitaire de 25 € l'unité sera facturée aux locataires pour chaque chaise cassée.*

Le conseil municipal, unanime, approuve le règlement modifié.

3. TARIFICATION DE LA VAISSELLE CASSEE LORS DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES

Le Maire expose aux membres qu'il est constaté, lors de l'état des lieux effectué à l'issue des locations de la salle des fêtes, que de la vaisselle louée soit cassée.

Elle propose à l'assemblée de voter la tarification à appliquer aux locataires.

Après délibération, le conseil municipal, unanime, vote les tarifs suivants :

DESIGNATION	Tarif appliqué par unité
Verres 23 cl/24cl	2,20 €
Verres 16.5 cl	2,10 €
Verres 11 cl	2,00 €
Coupes	1,10 €
Tasses	1,20 €
Bols	2,50 €
Assiettes creuses	2,00 €

Assiettes plates	2,00 €
Assiettes dessert	1,60 €
Cuillères à soupe	0,30 €
Fourchettes	0,30 €
Couteaux	0,40 €
Petites cuillères	0,10 €
Saladiers en verre	2,50 €
Légumiers en inox	7,50 €
Plats ovales en inox	7,00 €
Corbeilles à pain	2,00 €

4. RECRUTEMENT D'UN NOUVEL AGENT POUR LA REGIE ET LA DESINFECTION DE LA SALLE DES FETES

Recrutement d'un adjoint technique 2^{ème} classe par voie contractuelle à dater du 4 juillet 2014.

- Aux fonctions de ménage et de désinfection de la salle des fêtes
- Aux fonctions de régisseur de dépenses et de recettes.

Le Maire expose aux membres que Madame Nadine Leprovost n'a pas souhaité le renouvellement de son contrat à durée déterminée et qu'il convient de recruter un nouvel agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe par voie contractuelle en application des dispositions de l'article 3-3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

L'agent exercera les fonctions de ménage et de désinfection de la salle des fêtes, de la cuisine et des sanitaires après les locations de week-end et avant la reprise de l'activité de la restauration scolaire pour une durée de 3 heures.

Elle assurera la régie des locations à raison d'une heure par location.

5. ETUDE DEVIS NOUVELLES CHAISES POUR LA SALLE DES FETES

Le Maire explique que des chaises ont été cassées au fil des locations et qu'il y a aujourd'hui moins de chaises que la capacité d'accueil. Il convient de procéder à un complément et également de commander des embouts de pieds de table.

Elle suggère de choisir un modèle de chaise plus contemporain qui remplacera à terme le modèle existant.

Elle ajoute que comme évoqué ultérieurement, elle propose l'achat de filets de foot.

Les devis suivants sont présentés (TTC) :

	FILETS DE FOOT EMBOUTS DE TABLES 45 CHAISES	FILETS DE FOOT EMBOUTS DE TABLES 90 CHAISES	45 CHAISES
COMAT ET VALCO	1 381.97 €		
VEDIF		2 728.68 €	1 191.78 €

Le devis de COMAT et VALCO est retenu à l'unanimité.

6. AUTORISATION DE POURSUITES ACCORDEE AU TRESORIER POUR IMPAYES

Le Maire expose aux membres qu'il convient de donner au Trésorier autorisation de poursuites pour le recouvrement des produits locaux.

Le conseil municipal, unanime, n'émet aucune objection et autorise le Maire à compléter et signer le formulaire d'autorisation permanente et générale de poursuites.

7. ETUDE DEVIS BUSAGE ENTREES DE CHEMINS

Les devis suivants sont présentés (TTC) :

	Busage fossé Chemin du trésor	Busage chemin des mares	Arrachage haie Sur RD 958 au niveau du lieu-dit « Les Champs »	TOTAL TTC
Entr. DEPREZ	1 378.99 €	1 540.99 €	521.42 €	3 441.40 €
Entr. LEBRETON	1 861.48 €	1 554.34 €	198.0	3 613.82 €

Au vu du total global, les devis de l'entreprise DEPREZ sont unanimement retenus.

8. ETUDE DEVIS TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Des travaux d'entretien de toitures sont présentés (TTC) :

	Révision toiture église de Cui	Réparation sacristie d'Occagnes	Réparation lavoir	TOTAL TTC
Entr. ROZEL	3 056.76 €	1 536.00 €	390.00 €	4 982.76 €
Entr. DUREL	1122.00 €	825.00 €	459.14 €	2 406.14 €

Au vu du total global, les devis de l'entreprise DUREL sont retenus.

Contactez préalablement les Bâtiments de France afin de s'assurer que la rénovation du pignon par la chaux est en conformité avec les exigences liées à un monument inscrit.

Françoise Fiège expose son point de vue et juge dommage qu'une partie des finances communales soit investie dans la réparation de l'église de Cui car elle estime que la commune a d'autres priorités de dépenses.

Le Maire entend son avis mais le conseil municipal actuel ne peut que continuer la restauration de cet édifice lancée par les conseils municipaux précédents.

Au vu de ces éléments, il est procédé aux votes :

Travaux sur église de Cui : 13 voix POUR, 1 voix CONTRE

Travaux sur sacristie d'Occagnes : 14 voix POUR

Travaux sur le lavoir : 14 voix POUR.

9. ETUDE DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le maire informe l'assemblée que la SNCF demande le renouvellement des panneaux SNCF au lieu-dit « Les Marais ». Se renseigner s'il s'agit d'une compétence communale ou intercommunale.

Elle présente le devis suivant (TTC) :

	Panneaux passage à niveau	Panneaux limitation de vitesse	TOTAL TTC
Signalisation GIROD	267.10 €	323.77 €	590.87 €

Elle suggère la pose de panneaux « 30 » chemin des bodey à Cui.

Après délibération, il est procédé aux votes : 1 voix POUR, 13 voix CONTRE.

Sylvain Cocagne signale que le panneau près de l'arrêt de bus chemin de la dime est décoloré et illisible.

Françoise Fiège propose qu'une partie de la grande rue soit limitée à 30 à l'heure par mesure de sécurité par rapport à l'école et à la maison de retraite. Demander aux riverains.

Laurent Legarlantezeck souhaiterait que la vitesse soit limitée à 30 à l'heure sur le parking de l'école.

Michel Roger demande qu'un panneau indiquant l'aire de pique-nique soit implanté.

Au vu de ces éléments, aucune décision n'est prise et ce sujet sera reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

10. DELIBERATION : EXPLOITATION DE 5 EOLIENNES SUR LES COMMUNES DE FONTENAI SUR ORNE, SARCEAUX ET TANQUES

Le Maire informe l'assemblée de l'enquête publique ouverte par arrêté préfectoral du 26 mai au 27 juin 2014 sur demande de la SARL IEL EXPLOITATION 19, ayant pour objet l'exploitation de 5 éoliennes et d'un poste de livraison situés sur les communes de FONTENAI SUR ORNE, TANQUES et SARCEAUX.

Un avis destiné à informer le public a été affiché le 5 mai 2014 pour toute la durée de l'enquête.

La commune d'Occagnes étant située dans un rayon de 6 km à partir des limites de l'exploitation, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, unanime, n'émet aucune objection.

11. DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'ORNE

Le Maire informe l'assemblée que 33 communes du SIER (Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale) d'Alençon et 12 communes de la CDC du Pays Fertois ont demandé leur adhésion au Syndicat de l'Energie de l'Orne (SE 61).

Le Comité du SE 61 a accepté ces adhésions par délibération sous réserve de ses collectivités adhérentes qui selon la législation doivent être obligatoirement consultées en cas de nouvelle adhésion.

Le conseil municipal émet unanimement un avis favorable.

12. CREATION DE LA COMMISSION EVENEMENTIELLE

Le Maire propose aux membres de mettre en place une commission événementielle afin de créer une dynamique au sein de la commune (commémoration du 70^{ème} anniversaire du débarquement, elle précise qu'une messe aura lieu à 10 heures à l'église d'Occagnes à cette occasion, journée citoyenne pour l'entretien de la commune, etc ...).

Après délibération, elle est composée comme suit :

- BOURDELAS Karine
- ANCERNE Jérôme
- DUMONT Sonia
- FIEGE Françoise
- LAIGNEL Frédéric

13. CIMETIERE DE POMMAINVILLE : DELIBERATION DE REPRISE EVENTUELLE DE DEUX TOMBES FAMILIALES

Fin de procédures de reprise des tombes en état d'abandon – Cimetière de Pommainville :

Carré 1, tombe n° 2 Famille Besnier

Carré 1, tombe n° 3 Famille Pissot

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 16 décembre 2013, le précédent conseil municipal avait donné autorisation au Maire de faire relever les tombes référencées carré 1, n° 2 et 3, cimetière de Pommainville, si la famille ne les avait pas remises en état avant le délai imparti.

Consécutivement à cette décision, un arrêté prononçant la reprise de ces deux emplacements a été rédigé le 19 février 2014.

Or, après un ultime délai porté au 20 juin 2014, il est constaté que la famille a procédé à la remise en état des deux tombes et a régularisé la situation par deux actes de concession de terrain.

Le conseil municipal, après délibération, décide unanimement, au vu de ces nouveaux éléments, que ces emplacements ne doivent plus faire l'objet d'un relevage et demande à Madame Le Maire d'abroger l'arrêté du 19 février 2014.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Le maire :
 - 6 tables de la salle des fêtes ont été réparées chez les Meubles Monnier pour la somme de 140 €
 - Les tarifs ordures ménagères et assainissement vont être revus
 - Les horaires d'ouverture de la mairie ont été modifiés par des temps d'ouverture en présence des élus et d'ouverture au public
 - Le site internet communal sera officiellement en ligne le 27 juin prochain
 - RV avec l'architecte pour l'étude des plans d'aménagement du presbytère le 30 juin à 18 h, projet de mairie au RDC et stockage des archives à l'étage ainsi que pour l'aménagement du bâtiment Lebrun qui deviendrait la salle des associations
 - Contact pris avec Mr Jean-Kléber Picot, Intercom, pour l'aménagement de la RD 958
 - Projet de déplacement du monument aux morts
 - Projet d'achat de l'ancien garage sur la RD 958 sortie Falaise pour l'aménagement d'un parking : les habitants et les commerçants seront concertés.
 - La commission évènementielle est convoquée le 27 juin à 20 heures pour la préparation de la commémoration du 70^{ème} anniversaire du débarquement le 20 juillet prochain.
 - A partir de l'ancien lavoir sis au « Marais », projet de faire faire des chemins piétonniers rejoignant « Le Mesnil », voire la pisciculture mais zone marécageuse.
 - Karine et Joël ont été nommés membres du PAPA0 (Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs)
 - Joël est l' élu référent d'Intercom pour l'école d'Occagnes et de la commission de dérogation
 - Cimetières : procédures de relevage des tombes dans les 3 cimetières terminées
- Joel Bijault :
 - augmentation des tarifs de cantine et de garderie – suivant quotient familial
 - nouvelle organisation du rythme scolaire :
 - classe le matin de 9 h à 12 h
 - temps d'activités périscolaires en fin d'après-midi jusqu'à 16 h 30 variant de 30 mn à 1
- Françoise Fiège : y a t-il eu réflexion sur l'organisation à mettre en place en cas d'alerte à la population ?
- Joël Bijault : un plan communal de sauvegarde doit être élaboré recensant les risques et les actions à mettre en place. A voir avec Intercom. Contact pris auprès des pompiers
- Le Maire : le bulletin d'information papier sera distribué par rapport au plan canicule, à la tranquillité vacances et la commémoration du 20 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire, Karine BOURDELAS.